

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Présents : M. ECHIVARD - M. LINDEN - M. KELLER - Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM - M. CAVATZ - Mme QUINTUS - Mme KARST - M. SEILER - Mme HEYMANN

Absents :

Procurations : Mme QUODBACH à M. KELLER - Mme TOUSCH à M. POLLRATZKY - Mme JUNG-SAUNIER à Mme VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

001-2018-1 : Compte administratif et de gestion – Commune

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2017 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 355.789,37 €	337.583,67 €	-89.000,00 € +38.100,00 €	-69.105,70 €
FONCTIONNEMENT	239.351,67 €	97.274,30 €		336.625,97 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2017 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	336.625,97 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	69.105,70 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	267.520,27 €
Total affecté au c/1068	69.105,70 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	

001-2018-2 : Compte administratif et de gestion – Assainissement

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2017 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	42.491,20 €	13.659,61 €		56.150,81 €
FONCTIONNEMENT	2.716,87 €	3.019,16 €		5.736,03 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2017 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	5.736,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5.736,03 €
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	

001-2018-3 : Compte administratif et de gestion – CPA

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2017 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	207.390,96 €	-1.585,15 €		205.805,81 €
FONCTIONNEMENT	1.874,33 €	18.502,54 €		20.376,87 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2017 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	20.376,87 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20.376,87 €
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

002-2018 : Syndicat Intercommunal de la Ligne Maginot Aquatique – délégué suppléant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne pour la durée de son mandat, le délégué suppléant suivant :

Suppléant : KELLER Laurent

003-2018 : Voies douces – attribution du marché

Suite au projet de développement **des voies douces autour de l'étang de REMERING LES PUTTELANGE**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à VISCONTI de REMERING LES PUTTELANGE pour un montant de 87.950 € HT
- retient le Maître d'œuvre MK ETUDES de IPPLING pour un montant forfaitaire de 3.050 € HT
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant, tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

004-2018 : Travaux 2018 – demande de subvention

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Aménagement d'un parking au centre village

- Coût HT estimé à 55.799,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de travaux d'aménagement d'un parking au centre village
- Arrête les modalités de financement comme suit :
 - DETR, 20%, soit 11.160,00 €
 - Amende de police, 30%, soit 16.740,00 €
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

005-2018 : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

La CAF a subventionné le premier CEJ (2009/2012), ainsi que son renouvellement pour la période 2013/2016 et pour l'année 2017. Cela concernant :

- un accueil périscolaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi/matin-midi-soir),
- un accueil de centre de loisirs (petites et grandes vacances).

Dans le cadre du renouvellement du CEJ pour la période 2018/2020, sur proposition de Jeannine QUODBACH, 1^{ère} Adjointe au Maire, (en concertation avec la CAF et l'OPAL, la commune de REMERING LES PUTTELANGE en lien avec le RPI démarré en septembre 2017 avec la municipalité de HILSPRICH), des nouveaux projets sont en cours de réflexion et de rédaction (dossier à déposer pour le 31 mars 2018). Le retour à la semaine de 4 jours demande une réorganisation de l'accueil périscolaire avec peut-être un basculement du PEDT du vendredi après-midi au mercredi matin, avec les activités associatives. Des enquêtes sont en cours (familles et associations).

Le soutien de la CAF est nécessaire pour mener une politique familiale. Soutien financier et projet en direction de l'enfant et sa famille. Le CEJ est le gage d'un projet pertinent et cohérent.

La commune réitère son partenariat avec l'OPAL, le prestataire retenu en 2009, et valide comme tous les ans sa prestation. L'OPAL est un organisme sérieux, professionnel et très qualifié dans le cadre d'accueils d'enfants. Un partenariat de qualité, avec la CAF est à souligner.

006-2018 : Subvention fonctionnement bibliothèque

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de verser tous les ans une subvention de 1 € par habitant au Foyer Rural Les Cordées, partenaire de la commune,

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

pour le fonctionnement de la bibliothèque. Le nombre d'habitant pris en compte sera celui publié par l'INSEE.

007-2018 : Partenariat Office de Tourisme Sarreguemines – Convention packs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office de Tourisme de Sarreguemines propose à la commune de mettre en place des offres sous forme de packs (ou forfaits) pour passer une journée agréable au Centre de Plein Air de REMERING LES PUTTELANGE. Exemple d'une offre packagée à destination des familles : un pédalo 4 places pour 30 minutes + deux après-midi toboggan + 4 fois 30 minutes de paddle.

La promotion des packs serait réalisée par l'Office de Tourisme sur son site Internet, dans son prochain flyer, sur Radio Mélodie et à travers son réseau de diffusion en France et en Allemagne.

Une convention doit être établie avec notre partenaire, l'Office de Tourisme de Sarreguemines pour définir le contenu des packs, les aspects financiers, la durée, les conditions de résiliation et les diverses modalités.

Cette stratégie touristique est une aubaine pour notre camping et notre Centre de Plein Air. Des packs attractifs ne peuvent qu'attirer de nombreux vacanciers et de nouveaux visiteurs de chaque côté de la frontière et nous faire encore plus connaître.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Sarreguemines fixant la modalité de vente des packs

Déclaration préalable à l'édification des clôtures et institution du permis de démolir

Ce point est reporté à une date ultérieure.

008-2018 : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande – Contrôle des poteaux d'incendie

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à adopter les points ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,
L'exposé du Maire entendu,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

AUTORISE le lancement de la (des) consultations et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

009-2018 : Festival Les Z'Etangs d'Art – Participation financière

M. le Maire expose au conseil municipal que le Foyer des Lacs est confronté à des difficultés de trésorerie liées au démarrage des activités culturelles « les Z'Etangs d'Art » et au retard dans le versement des subventions attendues.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder au Foyer des Lacs une avance de trésorerie sans intérêt d'un montant de 8.000 € remboursable au plus tard le 31/12/2019.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- d'accorder une avance de trésorerie de 8.000 € au Foyer des Lacs dans les conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention fixant les modalités de cette avance.

Séance du 22 février 2018

Délibérations

001-2018	Compte administratif et de gestion – Commune – Assainissement - CPA
002-2018	Syndicat Intercommunal de la Ligne Maginot Aquatique – délégué suppléant
003-2018	Voies douces – attribution du marché
004-2018	Travaux 2018 – demande de subvention
005-2018	Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)
006-2018	Subvention fonctionnement bibliothèque
007-2018	Partenariat Office de Tourisme Sarreguemines – Convention packs
008-2018	Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande – Contrôle des poteaux d'incendie
009-2018	Festival Les Z'Etangs d'Art – Participation financière

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	Procuration à M. KELLER
Jean-Jacques LINDEN	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	Procuration à M. POLLRATZKY
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	Procuration à Mme VIGOUROUX
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	
Nathalie KARST	
Olivier SEILER	
Caroline HEYMANN	